Compte-rendu du Comité Technique Local

Dijon 30 juin 2017

« Le travail était mal fait »

Le 30 juin se tenait le second CTSD de la DI de Dijon de l'année 2017. Entre mensonges, omissions et petites phrases assassines on peut dire que l'on a été servis.

SOLIDAIRES a été désignée secrétaire-adjoint de séance.

La CGT a lu une déclaration préalable dénonçant la politique d'austérité qui s'annonce (gel du point d'indice, postes de fonctionnaires supprimés…).

Le DI a simplement répondu sur le passage concernant les effectifs. Des éléments budgétaires seront communiqués à la rentrée aux Ministères qui les déclineront en interne. Nous aurons donc une idée des (futurs) effectifs à ce moment là.

I – Vote du PV du 06/04/2017

La CGT-B[1] est intervenue pour demander une modification sur une tournure de phrase dans le PV qui concernait la voiture du maître-chien d'Auxerre dépourvue de climatisation pour le chien. La DI a reconnu une erreur lors de la commande et a assuré que ce type de véhicule ne serait plus commandé à l'avenir.

Le vote du PV a donc été reporté à la prochaine séance. La CGT C a fait elle aussi procéder à une autre rectification.

II – Points d'informations

Points d'information généraux

2.1 – *Bilan du Budget Opérationnel de Programme 2016*

Le DI s'est lancé dans une lecture des principaux points du bilan d'activité 2016 de la DI :

- au 31/12/2016, la DI comptait 644 agents (39 % sont des femmes). 62,26 % travaillent en AG-CO (401 agents) et 32,74 % en SU (243 agents).

- au rayon des achats faits par le PLI, HK oblige, des armoires et des gilets pare-balles ont été achetés sans oublier des équipements TPCI.

- le DI a souligné l'important travail mené au sein de la DI concernant les Risques Psycho-Sociaux (RPS).

- si l'on excepte les contrefaçons, tous les indicateurs ont été atteints et même largement dépassés (stupéfiants par exemple).

- l'activité opérationnelle des unités SU de la DI a été fortement marquée par les suites des attentats du 15/11/2015. La tenue des Points de Passage Frontaliers (PPF) a pesé sur des unités qui ont reçu des stagiaires en catégories C et B. Une partie non négligeable de ces renforts a permis de combler les départs en retraite et les mutations !

- la mission économique auprès des opérateurs s'est poursuivie via *Le Tour de France des experts de la douane,* la certification d'opérateurs OEA ou non OEA ou encore la présentation du futur Code des Douanes de l'Union (CDU).

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES a demandé si la commande de matériel d'entraînement faite par le moniteur TPCI de Bourges mi-juin avait bien été prise en compte.

  Le DR du Centre l'a confirmé. Le DI a rappelé que des experts devaient valider l'utilisation de matériels en surveillance. Le fait que la DR de Franche-Comté en utilise devrait aider à la commande même si des délais incompressibles demeurent (délais de livraison).

- SOLIDAIRES a demandé où en était l'attribu-

… / …

[1] *CGT-B = CGT Bourgogne, CGT-FC = CGT Franche-Comté et CGT-C = CT Centre.*

tion des badges d'autoroute suite aux soucis rencontrés par les motards de Bourges.

Le DI a répondu que chaque DR devait gérer les relations avec les sociétés d'autoroute sur ce sujet. Le DR Centre a assuré que c'était en cours.

SOLIDAIRES est intervenue sur le dossier de la TICFE. Lors du CT du 08/12, il avait été fait mention par le DI de la possibilité de recourir à des Paris spé pour aider les services submergés par les dossiers de TICFE.

6 mois plus tard, la raréfaction de la ressource Paris spé (la DI en compte actuellement 12 dont 5 en SU) affectés en priorité en RR/RI fait qu'il ne faut plus attendre grand-chose.

Le DG paraît-il a pris le problème à bras le corps. SOLIDAIRES l'espère pour les collègues amenés à traiter les dossiers de TICFE et les centaines de millions d'euros en jeu !

- SOLIDAIRES a demandé si la date de livraison de la future Recette Interrégionale (RI), été 2018, serait respectée. Pour rappel, la RR de Besançon doit basculer sur Dijon au 01/10/2018. En complément les élu-es SOLIDAIRES ont demandé si l'antenne SNDJ allait être hébergée au 3ème étage du bâtiment.

  C'est à ce moment-là que s'est produit le premier (gros) dérapage !

  Mécontent que les OS demandent des explications sur les travaux ou le nombre d'agents prévus à la RI, le président du CT a dénoncé le *« travail de journalistes »* des élu-es fondé sur des *« annonces clandestines »*. Il faisait référence aux questions et renseignements que les agents des RR nous avaient communiqués en espérant ainsi obtenir des confirmations.

  Nous savons donc que le service est paramétré pour accueillir entre 23 et 28 personnes (aucune réponse pour le re-logement du SNDJ). Un cabinet parisien gère les études de faisabilité et les délais à tenir sont très contraints.

  « Des solutions alternatives » existent (lesquelles ?) si la livraison n'était pas faite dans les temps ; en effet les dates du basculement sont actées (Besançon 01/10/2018 et Orléans 01/04/2019) et ne peuvent pas être modifiées !

  En octobre, une présentation de la future RI sera faite lors du 3ème CTSD de 2017. SOLIDAIRES a insisté sur les risques de la dématérialisation et les charges de travail induites par celle-ci sur tous les services.

Les OS auraient-elles mis sur écoute les COmités de PILotage [2] de création de la RI?

2.2 – *Bilan de la Formation Interrégionale 2016*

La FP continue de fonctionner de manière très satisfaisante et propose en particulier un parcours de formations CI-Viticulture complet (gestion en viticulture, contentieux…). Celui-ci, compte-tenu des transformations des bureaux d'Auxerre et de Chalon en centres de viticulture sera de nouveau proposé en 2017.

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES constate que la formation fonctionne de manière très satisfaisante depuis sa centralisation à la DI grâce aux 2 collègues qui animent le service.

2.3 – *Présentation de la synthèse des GT « métiers » dédouanement, fiscalité et tabacs*

Ce point a donné lieu au second accrochage de la journée. Lors du premier trimestre 2017 ont été organisés des GT « métiers » consacrés à l'organisation du dédouanement, de la fiscalité et des tabacs à l'horizon 2020. Pour le DI, l'objectif était de partager la réflexion avec les agents…

… / …

[2] *COmité de PILotage ou COPIL : groupe de travail créé pour mettre en place un nouveau service (type RI) ou transférer une mission sur un nouveau service (SNDFR).*

Ils devaient permettre, après consultation des agents la déclinaison du PSD au niveau de la DI en créant des services régionaux (dédouanement, tabacs et fis calité CI-Viti) ou interrégionaux (fiscalité énergétique).

Le DI (président du CT) présentait donc les synthèses de ces GT aux élu-es des personnels. Comme il l'a souligné : « *le dialogue c'est une chose, mais on a un cadre...* ».

2.3.1 – *Présentation de la synthèse du GT dédouanement*

Les premières critiques ont concernées les synthèses elles-mêmes. La CGT a en particulier fait remarquer que de nombreux points étaient contredits par les agents ayant participé aux GT, ceux-ci estimant que leurs propos avaient été mal retranscrits ou modifiés.

D'autres remarques ont été formulées par les OS :
- USD/FO : le contexte actuel (sous-effectif) pouvait expliquer la volonté des agents de faire remonter certaines missions dans les Bureaux Principaux (BP).

- USD/FO : comment les BP feront les contrôles sur des sites éloignés ? Comment les opérateurs vont-ils gérer l'absence d'interlocuteur unique (interventions du *SRA, de la Gestion des procédures, de la RR, du bureau de contrôles*...) alors qu'existait les Centres Régionaux de Dédouanement – CRD ?

- CGT : qu'en sera-t-il du contrôle des normes ?

Et là, comme unique réponse, le président du CT a eu cette phrase à la limite du mépris : *« Avant le travail était mal fait par les bureaux de rattachement »* !

Pour résumer, mis à part la Franche-Comté qui conservera 3 plateformes de dédouanement Delle, Pontarlier et Morteau en plus de Besançon, le dédouanement dans le Centre et la Bourgogne sera centralisé d'ici 2020 dernier délai sur Orléans et Dijon (un calendrier détaillé sera présenté fin 2017 après passage dans les CSHCT 21 et 45).

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES est intervenue sur la mise en œuvre de mesures du Code des Douanes de l'Union (CDU).

  Alors que le dédouanement reste possible sur Chalon et Auxerre, les agents du pôle Gestion des Procédures doivent d'ores et déjà mettre en place des procédures sur Dijon (transit...). Or aucun opérateur n'a été averti (*la DR de Bourgogne l'a confirmé*).

  Ceci est inadmissible : la hiérarchie intermédiaire (DI/DR) se défausse sur les échelons en-dessous et elle place les agents en porte-à-faux vis-à-vis de « nos partenaires » économiques ».
- les élus SOLIDAIRES ont rappelé qu'il n'y a pas d'opérations simples en douane (transit par exemple) et qu'il faudra continuer à les gérer là où se trouve réellement la marchandises (bureaux de présentation).
- SOLIDAIRES a également demandé ce qui serait fait des agents en surnombre suite à cette casse du réseau. Le DI a été catégorique : il n'y en aurait presque aucun ! Espérons-le.

2.3.2 – *Présentation de la synthèse du GT CI non vinicoles*

- CGT : où en est-on des simplifications menées par la sous-direction F concernant les distillations ? (le DR de Franche-Comté indique que c'est *en cours mais qu'il faut un cadre législatif inexistant actuellement*). La solution, selon le DR de Franche-Comté, réside bien dans la création à Lons d'un centre régional les gérant.

2.3.3 – *Présentation de la synthèse du GT fiscalité énergétique*

Le débat est clôt car la Cellule des produits Energétiques (CPE) de Tours sera compétente au niveau de l'interrégion pour la gestion, le suivi et les contrôles de l'activité énergétique.

- CFDT : comment seront gérés les horaires (*ce sera le régime de l'ARTT*).

- CGT-B/FC : la question des déplacements et des nuitées a-t-elle été abordée avec les agents de la CPE ? *Ils sont volontaires pour se déplacer selon la CGT-C (le DI rappelle que « c'est un vrai sujet », il faudra mettre un cadre car le volontariat a ses limites)*.

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES a demandé si le SRE d'Orléans, indiqué comme « référent », serait spécialisé sur les contrôles énergétiques ?

  Le DI a répondu que cela n'était souhaité par aucun acteur et qu'Orléans serait seulement un appui juridique et technique en cas de besoin pour Dijon et Besançon. Pour mémoire

... / ...

la CPE était il y a encore 4 ans seulement « référente » en matière énergétique. On connaît la suite…

- les postes au sein de la CPE pourraient, si la DG le décide, devenir des postes à profil. Encore un poste qui pourrait encore limiter des mutations au TAM !!

2.3.4– *Présentation de la synthèse du GT tabacs*

Les 2 futurs Services Régionaux des Tabacs (SRT) seront localisés au BP d'Orléans et de la DR de Franche-Comté (locaux de l'ex-RR). Les agents du pôle CI du BP de Besançon continueraient de faire les contrôles physiques.

III – Points donnant lieu à vote

Mesures de réorganisations particulières

3.1 – *Transfert des activités de contrôle de la TSVR de Lons-le-Saunier à Besançon*

3.2 – *Transfert des activités de contrôle de la fiscalité indirecte de Vesoul à Besançon*

Les 2 mesures devaient être présentée au CSHCT 25 avant le passage en CT. Celui-ci ayant été boycotté, ces 2 mesures seront représentées en septembre.

Vote : **les OS n'ont pas pris part au vote** (pour le DI il s'agit d'une abstention).

Le DI a précisé que les contrôles de TSVR de Lons ne sont plus assurés depuis le 01/01/2017 car l'agent en charge de ces contrôles a été transféré au service viticulture. À Besançon, les 2 agents qui géraient la TSVR prendront en charge ces nouvelles tâches.

IV – Questions diverses

- la CGT a demandé où en étaient les armoires fortes destinées aux HK pour Bourges et Tours BSI .

Serait-il possible de faire modifier le marché passé avec Géodis pour le transport par exemple de produits stupéfiants pour analyse, fuel… ?

La DI indique que les armoires fortes sont commandées par DG/B2 (mais demande hors-délai de la DR Centre ce qui entraînera une livraison tardive de celles-ci). Le marché avec Géodis ne sera sans doute pas renouvelé dans le futur. S'il y a des soucis, il faut les faire remonter.

- le DR de Franche-Comté a confirmé à l'UNSA qu'un médecin de prévention avait été trouvé pour le Doubs.

- l'USD-FO a demandé si les Gestions des procédures de Bourgogne et de Franche-Comté avaient vu leurs charges adaptées suite aux nouvelles obligations (audits non OEA, examens des garanties) ?

- SOLIDAIRES a demandé si les agents ne disposant pas de cartes Cybèle allaient pouvoir enfin en disposer.

L'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes Informatiques (ANSSI) a signé avec la DG un accord permettant à cette dernière de signer avec Certinomis pour le compte des agents. Les cartes devraient être livrées à la rentrée.

À la question concernant la suppression des GIR, le DI a confirmé que le Ministère de la Justice bloquait cette décision.

*La délégation SOLIDAIRES était composée de : **A. MARCEAUX** (titulaire), **R. GOYATTON** (suppléant avec voix délibérative) et **E. LECONTE** (experte).*

Pour davantage de renseignements n'hésitez pas à les contacter.